

## VITICULTURE

# La filière viticole girondine : chiffres clés

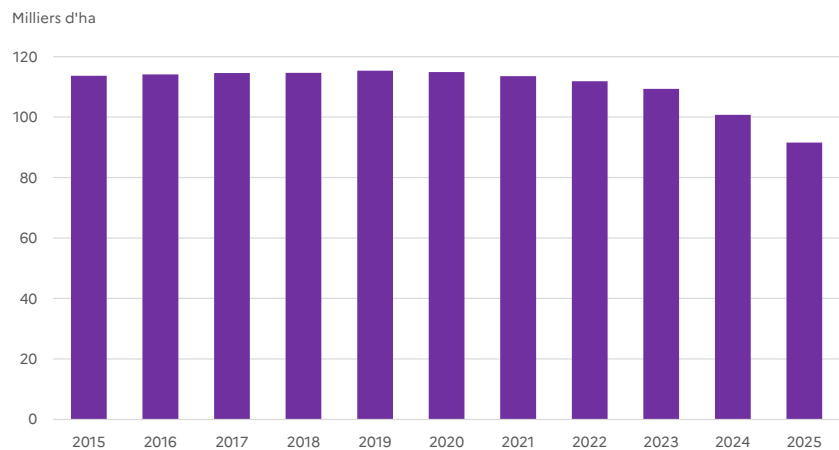
En 2025, la Gironde se maintient au premier rang en superficie au niveau national, malgré une baisse continue de sa surface viticole, accélérée depuis 2023 par plusieurs plans d'arrachage, qui vont perdurer en 2026. Les sorties de chai, dépendantes notamment de l'exportation, suivent la même tendance baissière que les surfaces et la production, expliquée par des causes multifactorielles (déconsommation structurelle, conflits, instabilités réglementaires). Pour faire face à cet environnement contraint et ce climat sous tension, certains viticulteurs girondins ont choisi la voie de la diversification.

### La Gironde : premier département viticole de France malgré la baisse des surfaces

Avec 91 543 hectares de vignes en production en 2025 dont 86 600 ha en AOP, la Gironde est le premier département viticole français, devant l'Hérault (76 500 ha) et l'Aude (59 000 ha), rassemblant 13 % du potentiel national.

Première occupation du sol agricole départemental, avec environ 40 % de la Surface Agricole Utilisée, la vigne est présente, en Gironde, dans près de neuf communes sur dix. Elle couvre quasiment l'intégralité du département, excepté le massif forestier limitrophe aux Landes, le littoral et quelques zones urbaines. Selon les zones d'occupation du sol, la répartition de la superficie viticole est plus dense et dominante dans le Médoc, le Libournais et les Graves, plus étendue et hétérogène dans l'Entre-Deux-Mers, et plus rare dans les Landes girondines et le littoral. De

**Figure 1**  
**Surfaces viticoles girondines de 2015 à 2025**



Source : Douanes-Déclaration de récolte / Agreste

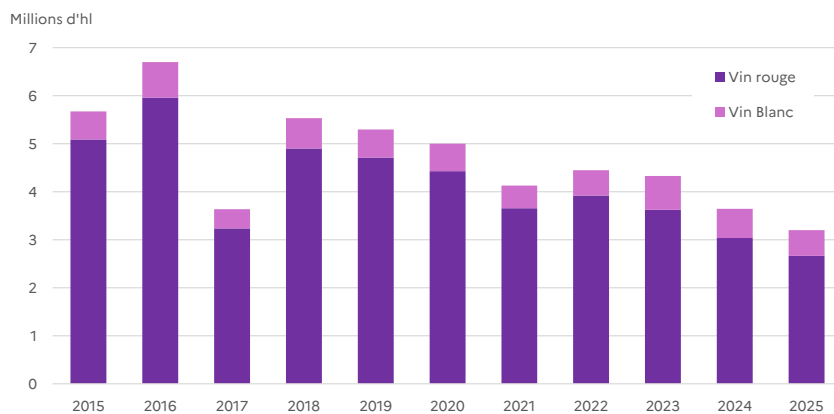
1990 à 2005, le foncier viticole girondin s'était accru de près de 20 000 ha, cette hausse avait profité principalement à l'Entre-Deux-Mers (+ 15 000 ha). Depuis 2010, il ne cesse de diminuer et en 15 ans, il a perdu 27 000 ha, soit 23 % de surface en production en moins. Cette baisse constante s'est accélérée depuis

2023. 2025 confirme ce repli avec - 9 % (- 9 200 ha) en un an. Il s'explique principalement par la mise en place de plans d'arrachage ayant pour objectif d'adapter la production au marché national et à l'export. La surface en production en 2026 devrait encore diminuer.

## Les vins rouges : une production fortement impactée

Au cours de la dernière décennie, la production suit en partie l'érosion des surfaces, couplée aux accidents climatiques ou sanitaires, impactant les rendements. Elle reflète également la restructuration qualitative et quantitative opérée au vignoble et la volonté de limiter les rendements, afin d'adapter l'offre à la demande. Sur les dix dernières années, le rendement moyen s'établit à 39,8 hl/ha, (fluctuant dans une fourchette de 31 à 54 hl/ha) contre 46 hl/ha dix ans plus tôt. En 2025, la récolte totale s'établit à 3,2 millions d'hl dont 2,9 millions d'hl de vins AOP, ce qui positionne la Gironde à la première place des départements viticoles français pour la production sous signe de qualité. 83 % des volumes

Figure 2  
Production viticole girondine de 2015 à 2025

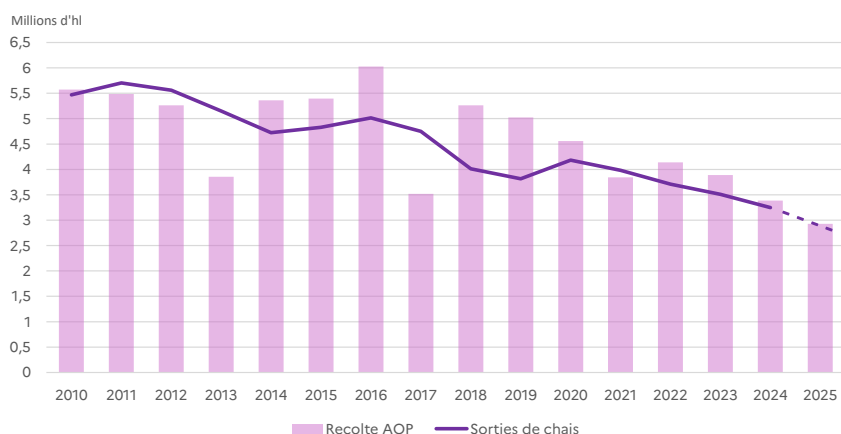


Source : Douanes-Déclaration de récolte / Agreste

sont réalisés en rouge, contre près de 90 % 10 ans plus tôt. Sur la période, les blancs secs, rosés et crémants ont vu leurs volumes progresser. La coopération en Gironde rassemble 24 caves de vinification et 3 unions, produisant une récolte de 982 000 hl

(Données 2024). La part relative de la coopération dans les principales appellations est plus marquée pour l'Entre-Deux-Mers (37 %), en Bordeaux rouge (36 %) ou Bordeaux blanc (38 %) et pour les vins destinés à l'élaboration de Crémant de Bordeaux (79 %).

Figure 3  
Évolution des récoltes et des sorties de chais des AOC bordelaises



Source : Douanes-CIVB

## Exportations des vins de Bordeaux : une érosion des ventes à l'international affectée par des causes multifactorielles

Une déconsommation structurelle mondiale due aux changements de génération et conjoncturelle liée aux crises économiques ainsi qu'un contexte géopolitique instable conduisent à des marchés atones et une baisse des exportations, pourtant incontournables pour la filière viticole bordelaise. En 2026, le conflit au Moyen-Orient, interrompant le transport

maritime et augmentant les coûts de transport constitue un nouvel obstacle. Selon les Douanes, à fin décembre 2025, avec plus de 1,36 millions d'hl et 2 milliards d'euros sur douze mois, les exportations de vin de Bordeaux reculent en volume de 9 % sur un an et en valeur de 7 %.

Sur l'ensemble des principaux marchés, les expéditions vers l'Asie reculent de 18% en volume sur un an (- 6 % en valeur), entraînée par la baisse des exportations vers la Chine de 34 % en volume (- 27 % en valeur). En un an, avec 119 milliers d'hl

## Les sorties de chais : la première mise en marché

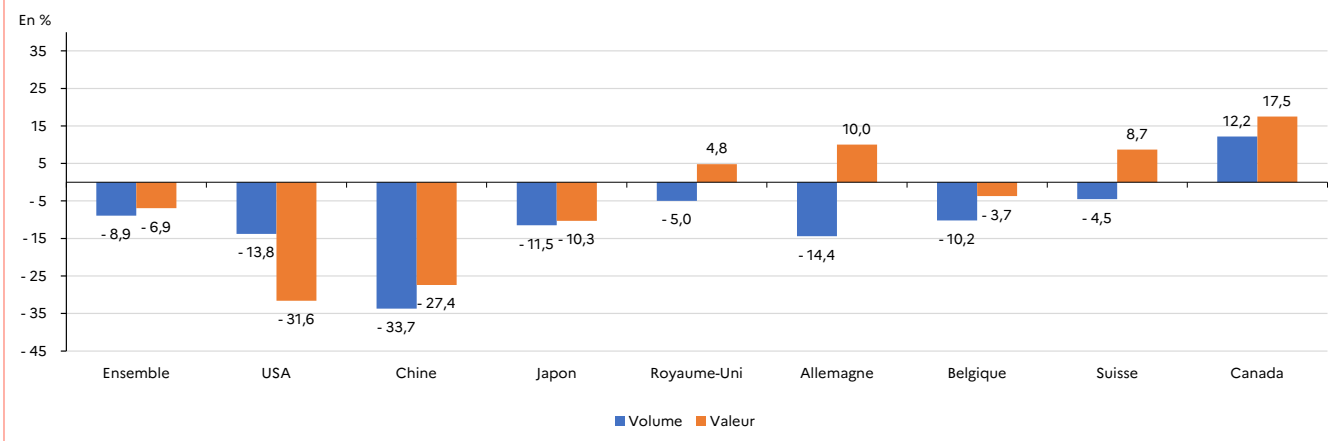
Entre 2011 et 2025, les volumes sortis des chais des récoltants et vinificateurs chutent de 43 %, passant de 5,7 millions d'hl à 3,2 millions d'hl. Sur la période considérée, la baisse est majoritairement portée par les volumes en vrac (- 51 %). Si ces derniers pesaient pour 48 % des sorties en 2011, ils ne représentent plus que 42 % des volumes en 2025.

cumulés, la Chine n'est plus la première destination en volume pour les vins de Bordeaux. Les États-Unis la devancent, avec près de 193 milliers d'hl, bien que les expéditions diminuent de 14 % en volume (- 31 % en valeur). Le Canada fait exception avec des exportations augmentant de 12 % en volume (18 % en valeur).

Les exportations à destination de l'Union Européenne baissent également de 9 % en volume et de 2 % en valeur.

Figure 4

**Exportations de vins de Bordeaux : évolution sur douze mois cumulée en % (janv.2025 à déc 2025/janv.2024 à déc 2024)**



Source : Douanes

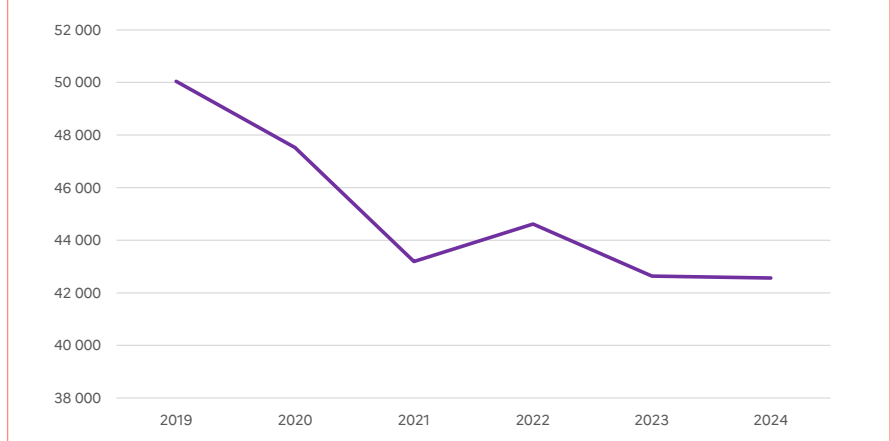
**Le nombre d'établissements viticoles continue de diminuer en 2024 tandis que les effectifs tendent à se stabiliser**

En 2024, le secteur viticole girondin compte 42 565 travailleurs, poursuivant la baisse amorcée depuis 2019. Néanmoins, ces effectifs commencent à se stabiliser et le nombre de salariés est en légère hausse par rapport à 2023. Depuis 2019, le nombre de travailleurs viticoles girondins décroît de 15%, soit une baisse totale de 7 478 salariés et non-salariés.

Le nombre d'établissements viticoles en Gironde continue son déclin en 2024, atteignant 3 000 établissements, soit une baisse de 18 % par rapport à 2019.

Figure 5

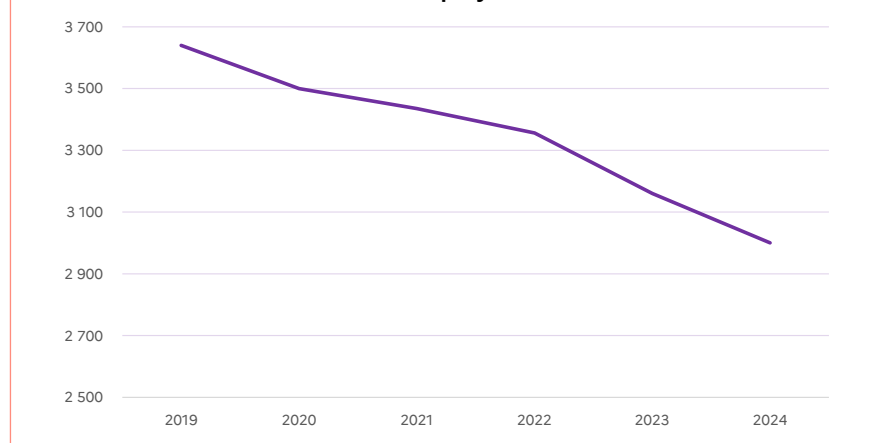
**Nombre de travailleurs viticoles continue de diminuer en 2024**



Source : Tableaux de bord de l'emploi - MSA

Figure 6

**Nombre d'établissements viticoles employeurs en Gironde**



Source : Tableaux de bord de l'emploi - MSA

**Méthodologie :**

La filière retenue dans cette étude est la viticulture, c'est-à-dire la culture et l'exploitation de la vigne.

Les données sur le nombre d'établissements et d'actifs viticoles proviennent des tableaux de bord de l'emploi de la Mutualité sociale agricole.

Ces tableaux comptabilisent les salariés et non-salariés agricoles relevant du régime de la MSA. Le champ statistique de ces tableaux concerne uniquement les exploitants affiliés au régime agricole, donc ceux dont l'exploitation procure une activité au moins égale à l'activité minimale d'assujettissement. Les salariés des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et des entreprises de travaux agricoles (ETA) ne sont pas inclus.

## Arrachage : un état des lieux des plans mis en place et de nouveaux arrachages prévus en 2026

Confrontée à une crise sévère, depuis 2023, l'interprofession des vins de Bordeaux et l'État se sont engagés dans la mise en place de plans d'arrachage, afin de :

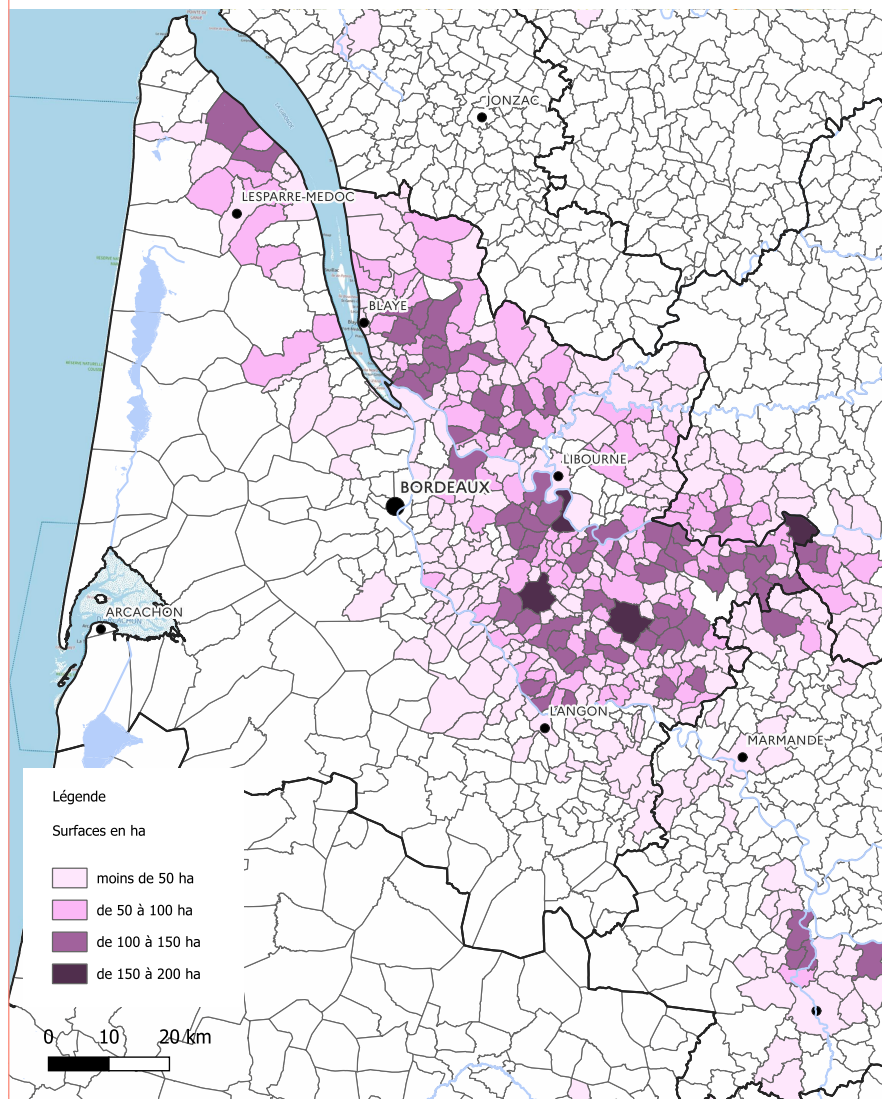
- réduire le risque sanitaire induit par la flavescence dorée, une maladie de la vigne,
- rééquilibrer l'offre et la demande affectées par de nouvelles préférences de consommation, touchant notamment les vins rouges, production principale des Bordeaux ;

En mai 2026, le bilan des plans d'arrachage aidés des vignes bordelaises (AOP et hors AOP), fait état de 12 284 ha arrachés répartis comme suit :

- 5 711 ha arrachés dans le cadre du plan d'arrachage sanitaire en mobilisant le volet renaturation (financement de l'État à hauteur de 6 000€/ha)
- 2 672 ha arrachés dans le cadre du plan d'arrachage sanitaire en mobilisant le volet diversification (financement CIVB à hauteur de 6 000€/ha)

- 3 900 ha arrachés dans le cadre du plan national arrachage Ukraine (financement État à hauteur de 4 000€/ha). Pour les 8 383 ha d'arrachages sanitaires, plus de 34 M€ ont été mobilisés par l'État et 16 M€ par le CIVB. Les surfaces en renaturation, financées par l'État, qui constituent la majorité des surfaces arrachées, converties en zones naturelles ou en boisement avec un engagement du demandeur de maintien pendant 20 ans. En revanche, les 2 672 ha en diversification, financées par le CIVB, peuvent être reconverties vers d'autres productions agricoles. En complément des arrachages aidés, des arrachages non aidés ont été réalisés (environ 8 700 ha). La surface totale arrachée de août 2023 à mai 2026 devrait donc s'établir à environ 21 000 ha. Pour la campagne 2026-2027, les arrachages vont se poursuivre avec une nouvelle aide de l'État de 4 000 €/ha. Ce nouveau

Carte 1  
Surfaces en vigne arrachées dans le cadre d'un plan d'aide (sanitaire + Ukraine) - janvier 2026



Sources : IGN AdminExpress COG 2024

dispositif devrait engendrer l'arrachage d'environ 8 000 ha supplémentaires. De plus, le ministère en charge de l'agriculture a obtenu la mobilisation de la réserve de crise européenne en soutien à la filière viticole française afin de financer une aide exceptionnelle à la distillation de crise en 2026.

### La diversification : devenir des parcelles arrachées et portraits

L'analyse des données de la PAC 2025 apporte une première lecture, encore partielle, du devenir des parcelles arrachées.

En 2025, le vignoble girondin représente 91 543 ha de vignes dont 68 288 ha

déclarés à la PAC en Vigne Raisin de Cuve (VRC), soit 75 % des surfaces. Depuis 2022, année marquant une inflexion des surfaces en VRC, l'évolution des données PAC confirme une transformation importante du vignoble.

Parmi les parcelles déclarées en VRC en 2022, la présente étude porte sur le panel des parcelles qui, en 2025, ne sont plus déclarées en VRC mais disposent d'une nouvelle destination culturelle identifiable dans les données PAC. La représentativité de ce panel est de 11,6 %, correspondant à une surface analysée de 4 714 ha\*.

Les surfaces enherbées dominent très largement. Elles représentent l'immense majorité des surfaces (88 %).

Les parcelles sont majoritairement mises en jachères, en prairies temporaires ou en Surfaces Non Exploitées (SNE). À elles seules, elles représentent environ 82 % des surfaces reconverties.

Les projets de diversification, bien que réduits en surface, sont déjà visibles :

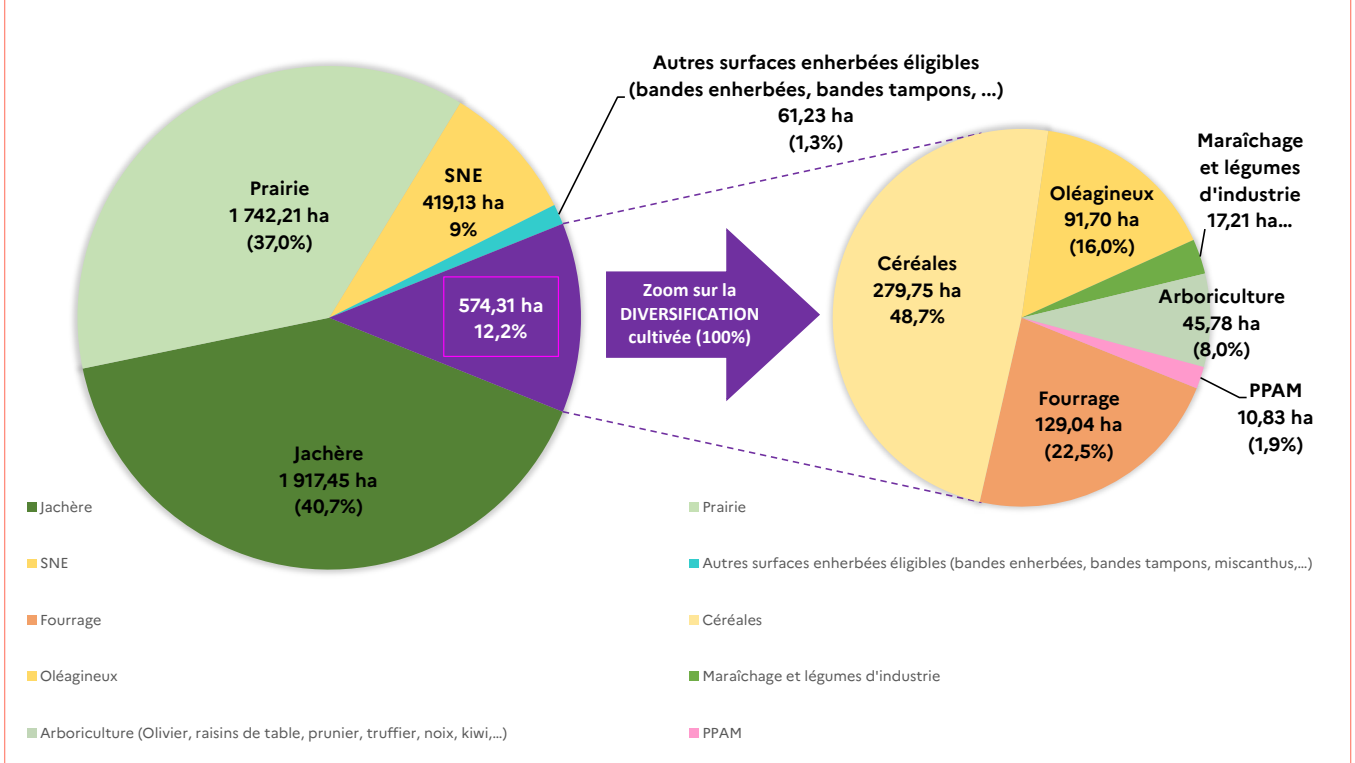
- 371 ha (8 %) sont convertis en grandes cultures (blé tendre, maïs, tournesol, sorgho, triticales d'hiver et orge en majorité).
- 129 ha sont convertis en fourrage (luzerne, trèfle, féverole d'hiver, soja, ...).
- 56 ha en arboriculture et PPAM : olivier, verger, kiwi, plantes aromatiques et plantes médicinales.

17 ha en maraîchage et fruits et légumes de plein champ : asperges, rhubarbe, maraîchage diversifié, betterave, pomme de terre, lentilles et potiron, citrouille.

À ce stade, la diversification observée demeure très limitée en termes de surface. Une analyse complémentaire permettrait toutefois d'affiner les résultats obtenus, notamment à travers une approche à l'échelle des exploitations, intégrant les évolutions d'assolement et le devenir des exploitations ayant procédé à l'arrachage de parcelles de vigne.

\*En 2025, 53,5 % des parcelles déclarées en VRC en 2022 sont toujours déclarées en vigne. À l'inverse, 11,6 % restent déclarées à la PAC mais ne relèvent plus de la catégorie VRC, soit 11 952 ha. Au sein de cet ensemble, 4 714 ha n'ont pas fait l'objet d'un changement de numéro de parcelle à la suite d'une modification d'assolement de l'exploitation, permettant ainsi d'identifier de façon fiable leur nouvelle affectation culturale. Enfin, 34,9 % des parcelles ne sont plus déclarées à la PAC en 2025.

Figure 7  
Devenir des hectares de vignes reconverties (2022-2025)



Source : SRISET Nouvelle-Aquitaine

A l'occasion du forum de diversification organisé par la Chambre d'agriculture de Gironde le 30 mars 2026 à Bourg, la parole a été donnée à 4 viticulteurs du département. Leur réflexion à l'échelle de leur exploitation éclaire et rassure face à la crise. Retrouvez l'ensemble des portraits sur le web de la DRAAF.

### **Renaud LADEPECHE**

#### **LUGON ET L'ILE DU CARNAY**

Viticulteur depuis 2004, aujourd'hui coopérateur, Renaud n'a pas choisi la voie de la monotonie. Après avoir dû arracher 10 hectares de vignes et réduit progressivement ses surfaces, il conserve aujourd'hui 17 hectares valorisés en cave coopérative, mais surtout, il décide de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier...sauf peut-être ceux de ses poules.

Depuis six ans, il s'engage dans une diversification bien pensée, en commençant par la plantation de fruitiers, désormais valorisés à 100 % en transformation dans un système agroforestier. Dans la foulée, et avec le soutien d'aides à la diversification, il se lance dans un projet qui le passionne : l'olivier. 3 ha sont plantés en 2024 (entièrement mécanisés, pour un coût d'environ 16 000 €), avec une première récolte attendue en 2028, parce que oui, l'olive est patiente, et Renaud aussi.

Enfin, dans une certaine mesure. En parallèle, pour assurer une trésorerie plus immédiate, il développe un atelier de poules pondeuses. Parti de rien, 60 poules ont rejoint les rangs...de ses vignes ! Il vise les 240 à terme, avec une commercialisation en direct pour maximiser la valeur ajoutée, les poulaillers mobiles trouvent naturellement leur place dans les vignes, apportant une touche de vie, quelques œufs au passage, 1 350 œufs par mois tout de même, de quoi fournir quelques ménages sans prendre de SAU. Patience et prudence donc.

Le projet oléicole, lui, est sécurisé par un contrat de rachat exclusif de l'huile sur 15 ans, avec une perspective d'évolution vers davantage d'autonomie selon les volumes produits. Également pragmatique, Renaud dimensionne son projet en s'appuyant sur des références de coûts parmi les plus bas en France, avec un objectif à terme de 6 hectares d'oliviers.

Avec un terrain de jeu de 37 hectares de SAU, dont 32 ha en vigne en 2020, la vigne passe le flambeau pour occuper 17 ha en 2026 et l'exploitation continue d'évoluer : certains projets anciens sont réajustés, d'autres prennent forme. Renaud n'est d'ailleurs pas seul dans cette aventure : conseillé à ses débuts par un technicien de l'ADAR qui lui a soufflé qu'il existait une vie après certaines vignes capricieuses, il s'est également entouré d'une entreprise privée pour ses choix techniques en oliveraie.

Toujours en mouvement sans perdre le Nord, il a également récupéré un chai familial pour y installer un point de vente. À plus long terme, il imagine un lieu partagé avec d'autres producteurs, notamment des maraîchers, où il pourra un jour vendre sa propre huile d'olive, une fois son contrat actuel honoré.

Entre vignes, oliviers, fruitiers et poules, Renaud orchestre un véritable grand écart agricole, jonglant habilement entre court terme (les œufs, pour des revenus rapides) et long terme (les oliviers, pour construire l'avenir). Un équilibre subtil... et une exploitation qui ne manque décidément pas de caractère.

**Accéder à nos publications sur le site national** : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

**Accéder à nos publications sur le site régional** : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/publications-r217.html>

**Mémento Emploi - Édition 2025** : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/memento-emploi-edition-2025-a3694.html>

**<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>**  
**<https://agreste.agriculture.gouv.fr>**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES  
Tel : 05 56 00 42 00  
Courriel : [contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directrice régionale : Virginie ALAVOINE  
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR  
Rédacteur en chef : Guillaume CHANET  
Rédactrices : Sophie BEERT, Julia CAILLON, Juliette PELOURDEAU,  
Mélodie TRIOREAU et Delphine BESSON  
Composition : Sriset  
Dépôt légal : À parution ISSN : 2726-8640 © Agreste 2026